

L'aliénation d'une parcelle communale de 269 m2 a été votée à proximité immédiate du restaurant de l'Imaginaire, jusqu'alors louée à cet établissement en tant que parc de stationnement. Un investisseur, la société terrassonnaise de restauration et d'hôtellerie, qui souhaite exploiter le site hôtelier, a demandé d'acquérir cet espace pour l'aménager. "Compte tenu du faible intérêt pour la collectivité de conserver cette parcelle et au regard de l'importance économique pour la commune de l'investissement projeté, il est proposé de vendre cette parcelle au tarif de 3.000 euros" explique Jean Bousquet, maire de Terrasson-Lavilledieu, lors de la séance du conseil municipal du mardi 25 mai 2021. Selon lui, "l'estimation des domaines s'élève à 3.497 euros". Une parcelle de 5000 m2, située près des services techniques, a par ailleurs été cédée au conseil départemental.

Une autorisation d'extension de 25% des surfaces de terrasses des cafés et restaurants est acceptée, dans la mesure où cela n'empiète pas sur les espaces de circulation des piétons. Cela concerne surtout les terrasses sur les quais et sur la place des Martyrs.

Une exonération du droit de place pour les commerçants sédentaires et non sédentaires a été votée. Cette faveur, déjà mise en place en 2020, concerne les commerçants abonnés en 2021. En effet, le secteur a été lourdement impacté par les mesures de freinage et la reprise d'activités est soumise à d'importantes restrictions.

L'acquisition d'un bâtiment, avenue Victor Hugo, permettra l'extension de la gendarmerie et notamment la construction de cinq logements supplémentaires. Les locaux actuels de la brigade de Terrasson sont trop petits. Le bâtiment abritait une ancienne agence notariale. Un accord a été trouvé avec le propriétaire à hauteur de 260.000 euros.

Le vote a été reporté pour ce qui est du changement de nom de la communauté de communes, en "Terrassonnais Haut Périgord Noir Communauté". Le nouveau nom proposé n'a pas franchement convaincu les élus terrassonnais
qui ont demandé un délai supplémentaire.

A propos des rythmes scolaires, "on continue sur la semaine de quatre jours" dit M. le maire. Ce dispositif est dérogatoire depuis 2017 et permet aux communes de réorganiser la semaine de classe sur quatre journées. La réévaluation du dispositif a lieu à l'issue de trois années de pratique. Et après une consultation des conseils d'école, la volonté est unanime de maintenir cette dérogation pour l'ensemble des écoles de Terrasson.

La convention pour les "petits déjeuners gratuits" à l'école a été votée. Une initiation expérimentale avait été lancée en 2019. Cette démarche jusqu'alors expérimentale vise à être généralisée au niveau national. On y trouve des jus de fruits, des produits laitiers, du pain, des céréales non sucrées, en évitant les produits à forte densité énergétique... Cette mesure permet de garantir à tout enfant la possibilité de disposer des apports alimentaires nécessaires à leur matinée de classe, compte tenu des difficultés rencontrées par certaines familles, et parfois des capacités financières limitées chez certaines d'entre-elles. Cette convention est signée avec les services de l'Education nationale. Une finalisation est en cours sur la fin de l'année scolaire 2020-2021 de manière conjointe avec les parents d'élèves et les enseignants.

Servitudes de passage sur les abords immédiats de la médiathèque entre un propriétaire privé et la municipalité... La charge financière de passation de ces actes est divisée par deux, 50/50.

Subvention exceptionnelle. Le jumping de Terrasson aura lieu à l'île de la Vergne le dimanche 6 juin qui vient d'acquérir les autorisations de la préfecture. La municipalité soutient cette journée à hauteur de 2.000 euros.

Convention épi de faitage. Dans le cadre de la politique d'embellissement du vieux Terrasson, un épi de faitage est fourni par maison, à la disposition des propriétaires qui effectuent des travaux de toiture dans la ville ancienne.

« C'est un conseil plutôt technique » avait averti le maire Jean Bousquet en début de séance. 16 conseillers étaient présents. Tous les votes ont eu lieu à l'unanimité. La séance a duré environ trente minutes.

- Annonce de l'évènement : Le conseil municipal de Terrasson a lieu ce mardi 25 mai 2021 à 18h à l'Hôtel de ville, salle des délibérations. A l'ordre du jour : extension des terrasses des bars et restaurants, rythmes scolaires demande de dérogation, convention petits déjeuners gratuits à l'école, acquisition bâtiment pour le projet d'extension de la gendarmerie, convention épi de faîtage...